

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juin**

Date de convocation :

09/06/2021

Date d'affichage :

23/06/2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-06-043

Objet de la délibération :

Renouvellement des
conventions de partenariat
crèche-halte-garderie et
espace jeunes.

Résultat du vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire.

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Réjane SIZINE

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN
Stéphane PRETRE à Jean-Luc REMOND
Laurent THIRIOT à Anne BIHR
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL
Marie-France BARRAUX à Valérie BORDY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 27 avril. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dominique Nicolin, Maire délégué d'Antorpe, expose que les compétences « petite enfance » et « jeunesse » ont été reprises par la commune au 1^{er} janvier 2017, en partenariat avec les Francas, le Département et la Caisse d'allocations familiales.

Afin de conserver ce service d'intérêt intercommunal, il est proposé le renouvellement du conventionnement avec les communes et/ou EPCI pour 2021-2023 selon un coût prévisionnel de 1.13 €uros/heure pour la crèche et de 4.86 €uros/heure pour le service jeunesse.

Ces conventions prennent effet au 01/01/2021, sont conclues pour une durée de 2 ans et pourront être prolongées par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ **Valide le renouvellement des conventions de partenariat crèche-halte-garderie et espace jeunes.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

